



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Jeudi 09 Avril 2026

Date de convocation

Le 03 Avril 2026

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 15

Votants..... 17

DL-2026-03

Objet

**Mise en place de la
Commission
Permanente**

L'An Deux Mille Vingt Six, le Neuf Avril à Dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président.

Étaient Présents :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Madame Sabine SACLEUX, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Frédérique VISTE, Madame Annie MACKÉ, Madame Élodie THIÉMÉ, Monsieur Karim BERBACHE, Madame Danièle BOUVENOT, Madame Corrine MEILLIER, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY. Monsieur Jean-Yves NAVA, Madame Alice DUPONT-DONNET.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Yves FLOQUET (Donne procuration à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président), Madame Marion PERETTI, (Donne procuration à Madame Sabine SACLEUX).

Exposé :

Vu les dispositions de l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, spécifiant la nécessité de créer, au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente.

Vu l'article R.123-19, la présidence de la commission est assurée par le Vice-Président ou le Président du CCAS,

Vu les articles 19, 19-1, 19-2 et 19-3 du Règlement Intérieur du CCAS de Marly,

Considérant que la commission permanente doit être composée d'un Président et de 8 administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du conseil municipal.

Considérant qu'un Vice-Président de commission permanente doit être nommé parmi les 8 administrateurs.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 09 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 059-265903831-20260409-2026_03-AR

Considérant que la Commission permanente est chargée de :

- Statuer sur les demandes d'Aides relatives aux thématiques « Aides Financières », « Aide à l'Insertion Professionnelle » et « Aide à l'Autonomie des Personnes Handicapées » présentées, en Commission, par les Travaillleurs Sociaux ayant instruit les demandes et qui devront être entérinées et signées, après validation par la Commission Permanente, par le Président ou, par délégation, la Vice-Présidente.

- D'autoriser le Régisseur Principal ou remplaçant à verser les Aides Financières, attribuées par la Commission Permanente, dans le cadre de la Régie d'Avance instaurée.

Considérant que Joel QUENTIN, Jeanne-Marie BINOT, Annie MACKE, Karim BERBACHE, Daniele BOUVENOT, Corinne MEILLIER, Anne-Sophie BARTHELEMY et Yves FLOQUET se portent candidats pour siéger à la Commission Permanente du CCAS de Marly.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver la composition de la Commission Permanente

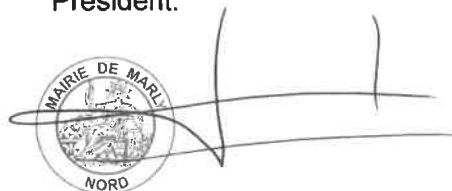
Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- **Approuve la composition de la Commission Permanente**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 16/04/2026
Document exécutoire à compter du 16/04/2026
Notifié à l'intéressé le